

Modalités d'adhésion

Pourquoi adhérer ?

L'adhésion est un préalable à l'intervention de l'agence ; elle permet notamment d'assurer une couverture juridique pour la réalisation des services rendus aux adhérents.

La démarche

- Approuver les statuts de l'Agence Corrèze Ingénierie par délibération
- Transmettre votre demande d'adhésion à l'Agence
- Vous acquitter d'une cotisation annuelle

Les tarifs

La cotisation annuelle est calculée sur la base INSEE de l'année telle que :

01 Les Communes

Forfait appliqué de 0,60 €HT par habitant

02 Les Communautés de Communes ou d'Agglomération

Forfait indexé sur le nombre d'habitants :

- Moins de 10 000 habitants : 3000€HT
- Entre 10 000 et 20 000 habitants : 5000€HT
- Plus de 20 000 habitants : 7000€HT

03 Les Syndicats

Forfait appliqué de 0,20 €HT/habitant

04 Les autres adhérents

Forfait appliqué de 50€HT

>Contactez-nous

Corrèze Ingénierie

9, rue René et Emile Fage - BP 199
19005 TULLE CEDEX

Tél : 05.55.93.72.27
correze-ingenierie@correze.fr
www.ingenierie.correze.fr

Plus d'informations



ASSISTANCE
TECHNIQUE
DES MAITRES
D'OUVRAGES
PUBLICS



L'ingénierie publique au service
des collectivités locales

Présentation

Depuis 2013, le Conseil Départemental met à disposition une ingénierie pour accompagner les maîtres d'ouvrages publics dans leurs projets.

Dans un environnement technique et administratif en constante évolution, Corrèze Ingénierie accompagne les élus pour éclairer leurs décisions et concrétiser leurs projets.

Un accompagnement personnalisé de A à Z

Corrèze Ingénierie accompagne chaque collectivité avec une approche sur mesure, adaptée à ses enjeux spécifiques. De l'émergence de l'idée à la réception des travaux, nous assurons un suivi technique rigoureux, dans un esprit de transparence, de confiance et de proximité.

Nos prestations

L'agence offre principalement des services de conseil et d'assistance à maîtrise d'ouvrage, ainsi que des prestations de maîtrise d'œuvre pour les projets de petite envergure.

Pourquoi faire appel à nous ?

- Un appui stratégique pour accompagner les élus dans leurs décisions
- Une expertise technique objective et impartiale
- Un service partagé à l'échelle du Département
- Une optimisation des coûts, une maîtrise des risques et le respect des délais

Notre périmètre d'intervention



Nos engagements envers vous

- Maintenir une relation de proximité pour mieux comprendre vos attentes
- Garantir une réactivité face à vos échéances administratives et financières
- Respecter la neutralité et la réserve inhérentes à notre statut d'entité publique
- Mettre à votre disposition une expertise ciblée, adaptée à vos projets et opérations

Notre équipe

Maxime ESTRADE

Directeur

maestrade@correze.fr

05.55.93.72.64

06.07.28.70.98

Florine SERRE

Assistante de direction

fserre@correze.fr

05.55.93.72.27

Thierry AUJOL

Dessinateur projeteur

taujol@correze.fr

05.19.07.80.16

06.80.17.05.25

Voirie
Espaces publics
Défense incendie
Ouvrages d'art

Bâtiments
Rénovation
énergétique

Didier DAYRE
ddayre@correze.fr
05.55.93.72.69
06.71.92.42.31

Julie GRANET
jgronet@correze.fr
05.55.93.72.63
06.37.30.26.69

Patrice COUAILLAC
pcouailiac@correze.fr
05.55.93.79.46
06.70.19.43.32

Camille GUICHARD
cguichard@correze.fr
05.55.93.76.40
06.31.21.91.48

Nicolas BOSSOUTROT
nbossoutrot@correze.fr
05.55.93.72.74
06.71.01.79.22

Frédérique LASSALAS
flassalas@correze.fr
05.55.93.77.62
06.37.39.60.21